

Décision

Générale

colonial

Décision n° 797 Décisions concernant les Ministères

n° 797

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 juin 1963

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro

30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

M Obsie Bouh Abdallah commis auxiliaire de 4° catégorie (échelle VI, 1er échelon, indice 465) en service à l'Elevage (Ministère de la Production, de l'Elevage et de l'Agriculture) est licencié de ses fonctions pour absences répétées et injustifiées, et mauvaise manière de servir, et rayé du contrôle des agents auxiliaires du Territoire sans préavis ni indemnité. M. Obsie Bouh Abdallah aura droit à une indemnité compensatrice de congé pavé non pris, égale à 13 jours de salaire. Le licenciement prendra effet pour compter de la signature de la présente décision. .